



28^{ème} RALLYE DU PAYS DE FAVERGES

31 mars et 1 Avril 2012

Engagement de participation



Nous serions heureux de vous compter parmi nous pour cette nouvelle édition du rallye de Faverges.

Comme pour l'an dernier, nous vous remercions de bien prendre en considération les explications suivantes :

✓ INSCRIPTION

Nous vous rappelons que nous composons une spéciale de la manière suivante (nombre maximum de personne toléré) : CH = 2 personnes, DES = 4 personnes, Poste en spéciale = 1,2 ou 3 personnes selon risques et distance entre 2 postes, Arrivée lancée = 2 personnes, Point Stop = 4 personnes.

✓ HEBERGEMENT

Il est basé sur des chambres pour 2, 3 ou 4 personnes. En cas de souhait d'une chambre individuelle, celle-ci doit être demandée au responsable de l'hébergement de l'Ecurie de la Motte (p.toutain@sfr.fr) et confirmée par ce dernier. Le responsable hébergement de l'Ecurie de la Motte est le seul interlocuteur auprès des hôteliers : toute réservation effectuée en direct auprès des hôteliers, sera à la charge du demandeur, sans prise en charge par l'Ecurie de la Motte.

✓ REPAS

Les personnes intervenant en spéciale le dimanche bénéficieront d'une indemnité repas. Cette indemnisation sera à récupérer lors de la remise du matériel à la fin du rallye. Pour tous les autres intervenants, les repas seront pris au Parc Fermé sur présentation de tickets repas. Les tickets repas vous seront remis lors de l'accueil commissaire.

✓ ACCOMPAGNANT

L'hébergement et les repas ne seront pas pris en charge par l'Ecurie de la Motte. L'accompagnant qui partagera la chambre d'un commissaire devra régler la moitié du coût de la chambre.

Merci de retourner ce document dûment complété soit par courrier, par fax ou par e-mail :

ASAC MONT-BLANC – 15 rue de la Préfecture – 74000 ANNECY

Fax : 04 50 52 96 08 - commissaire@asacmontblanc.fr

